



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<p><b>Secrétariat général</b> <b>Service des ressources humaines</b> <b>Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération</b> <b>Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche</b> <b>78, rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p> <p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b> <b>Service de l'enseignement technique</b> <b>Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</b> <b>Bureau du pilotage des compétences et de la gestion des emplois</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>SG/SRH/SDCAR/2024-571</b></p> <p><b>09/10/2024</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** 10/10/2024

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 07/11/2024

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 3

**Objet :** Postes à pourvoir au lycée Michel Rocard – Pouembout et au LPA de Wallis et Futuna, pour la rentrée scolaire de février 2025.

**Destinataires d'exécution**

- Mesdames et messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Mesdames et messieurs les chefs des services régionaux et des services de la formation et du développement ;
- Secrétariat d'état chargé de la mer - direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (bureau des lycées professionnels maritimes) ;
- Madame et messieurs les directeurs des établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et de

**Résumé :** Appel à candidatures auprès des personnels d'enseignement titulaires du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sur des postes d'enseignement vacants ou susceptibles de l'être au lycée Michel Rocard – Pouembout et au LPA de Wallis et Futuna, à la rentrée scolaire de février 2025.

**Textes de référence :**

- Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte ;
- Code général de la fonction publique ;
- Code rural et de la pêche maritime, notamment articles D.843-1 et suivants ;
- Décret n°67-600 du 23 juillet 1967 relatif au régime de rémunération des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'Outre-mer ;
- Décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 relatif à l'attribution de l'indemnité d'éloignement aux magistrats et aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de l'Etat en service à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna ;
- Décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna ;
- Convention du 18 octobre 2011 passée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie portant sur la mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire, et l'avenant en date du 16 décembre 2015 ;
- Arrêté du 28 juillet 1967 relatif au coefficient de majoration applicable aux rémunérations des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'outre-mer.

La présente note de service définit les modalités d’instruction des candidatures à un poste dans l’enseignement agricole technique public sur un poste situé dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, pour la **rentrée scolaire de l’année 2025** qui aura lieu en février 2025. Ce mouvement obéit à **un calendrier et une procédure spécifique**. Il ne sera **pas repris dans la note de service** à venir, **relative à la mobilité des personnels enseignants et d’éducation dans l’enseignement technique agricole public pour la rentrée scolaire de septembre 2025**.

## 1/- Personnels concernés

Sont concernés par la présente note de service les **personnels titulaires d’enseignement** relevant du ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt qui souhaitent obtenir une affectation en Nouvelle-Calédonie (lycée Michel-Rocard à Pouembout ou au lycée polyvalent du Mont-Dore) ou à Wallis-et-Futuna au lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna, à compter de la rentrée scolaire de février 2025, sur l’un des postes publiés en annexe C de la présente note.

Ne sont **pas concernés** les agents susmentionnés actuellement en poste dans ces établissements publics dont le retour vers la métropole ou en département ou région d’outre-mer (DROM) est prévu en février 2025 et qui sont déjà positionnés sur un poste obtenu lors de la campagne de mobilité au titre de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Par ailleurs, les agents du ministère actuellement affectés dans ces trois établissements, concernés par un retour en métropole ou dans un DROM pour la rentrée scolaire 2026, devront participer à la campagne de mobilité des personnels titulaires de l’enseignement technique agricole organisée pour la rentrée scolaire de septembre 2025 par la note de service susmentionnée. Ils pourront ainsi se positionner sur un poste de leur choix qu’ils intégreront en février 2026. **Le chef du SFD compétent veillera à la bonne application de cette modalité.**

## 2/- Informations particulières relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna

Avant toute autre démarche, il est **demandé** aux agents intéressés de **prendre contact avec le chef d’établissement** afin de prendre connaissance du projet d’établissement et des caractéristiques du poste sollicité.

Pour toute information concernant le profil des postes, s’adresser à :

- **En Nouvelle-Calédonie** (décalage horaire par rapport à la métropole de + 10 heures) :

Lycée Michel Rocard, B.P. 5, 98825 POUEMBOUT

Directeur : Christophe BRETAGNE, tél : (687) 47 70 41,

Mél : [legta.pouembout@educagri.fr](mailto:legta.pouembout@educagri.fr), [christophe.bretagne@educagri.fr](mailto:christophe.bretagne@educagri.fr)

DAFE : Olivier GRZELAK, chef du SFD, tél : (687) 23 24 35, mél : [olivier.grzelak@agriculture.gouv.fr](mailto:olivier.grzelak@agriculture.gouv.fr)

- **A Wallis-et-Futuna** (décalage horaire par rapport à la métropole de + 11 heures) :

LPA de Wallis et Futuna et SFD : Directrice : Soazic DEMOULE, [soazic.demoule@educagri.fr](mailto:soazic.demoule@educagri.fr)

DSA : Leila DJEKHNOUN ZIRARI : [leila.djekhnoun@agriculture.gouv.fr](mailto:leila.djekhnoun@agriculture.gouv.fr), tél: 00 681 72 04 00 /00 681 82 04 00

### 2.1- Attribution des postes

Les **postes proposés** figurent en **annexe C** de la présente note de service.

Les postes offerts sont attribués selon les procédures en vigueur en lien avec les avis exprimés sur les candidatures, selon le cas, par la direction du service d’Etat de l’agriculture, de la forêt et de l’environnement de Nouvelle-Calédonie ou le service d’Etat de l’agriculture, de la forêt et la pêche de Wallis-et-Futuna. Seule la décision d’affectation, établie par le bureau de gestion du service des ressources humaines (SRH) du ministère, a valeur juridique.

Depuis 2009, les demandes de mutation des candidats métropolitains ne sont plus soumises à l'avis de la délégation générale à l'outre-mer (DGOM) (directive du Premier ministre n° 5357/SG du 19 décembre 2008).

Les postes proposés en Nouvelle-Calédonie sont susceptibles de faire parallèlement l'objet d'un appel à candidatures **local** auprès des fonctionnaires territoriaux de la Nouvelle-Calédonie ou des fonctionnaires d'Etat ayant leurs intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie. Conformément à la loi organique du 19 mars 1999 et à la convention du 18 octobre 2011 prise pour son application, qui a fait l'objet d'un avenant en date du 16 décembre 2015, les personnels titulaires du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sont mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie, à l'issue d'une procédure de sélection, pour la durée d'affectation rappelée au point 2.2 ci-dessous. Ils restent sous gestion statutaire de l'Etat.

## **2.2- Durée d'affectation**

En application du décret du 26 novembre 1996 mentionné en références, la durée de l'affectation est limitée à deux ans, avec la possibilité d'un seul renouvellement (soit une durée maximale de 4 ans).

## **2.3- Année scolaire et date de prise de fonction**

En **Nouvelle-Calédonie** et à **Wallis-et-Futuna**, la rentrée scolaire est fixée au lundi 17 février 2025 et la **pré-rentrée des enseignants a lieu le 14 février 2025**.

Les candidats à la mobilité sont invités à prendre connaissance des conditions d'entrée sur le territoire et à se rapprocher de la structure d'accueil pour toute question concernant leur arrivée.

## **2.4- Profil des postes et des agents**

### **2.4.1 - Nouvelle-Calédonie**

**Le lycée Michel-Rocard est situé à Pouembout**, en province Nord, à 260 km de Nouméa. Outre les formations agricoles, le lycée assure, en collaboration avec le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, des formations conduisant à des diplômes du ministère de l'éducation nationale (MEN). Son statut est celui d'Etablissement Public d'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC - relevant d'un cadre réglementaire propre à la Nouvelle-Calédonie). Il accueille environ 900 élèves et étudiants, dont un tiers sont des élèves ou étudiants de formations menant aux diplômes du MASAF.

Les candidats à une affectation devront apporter leur expérience aux équipes pédagogiques en place, dans le cadre de l'offre de formation qui couvre une seconde générale et technologique, des baccalauréats professionnels (« aménagements paysagers », « conduite et gestion de l'entreprise agricole », « services aux personnes et aux territoires », « gestion des milieux naturels et de la faune »), un baccalauréat technologique (« sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ») et un brevet de technicien supérieur agricole (« développement de l'agriculture des régions chaudes »).

Le Lycée polyvalent du Mont-Dore est en province sud, en bordure de Nouméa. Il s'agit d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, placé sous l'autorité de la Direction générale des enseignements - Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie. Le lycée accueille plus de 800 élèves du CAP au BTS. Les candidats en aménagement paysager apporteront leur expérience aux équipes pédagogiques en place dans le cadre de l'offre de formation couvrant 2 CAP, « métiers de l'agriculture » et « jardinier-paysagiste ».

### **2.4.2 - Wallis-et-Futuna**

Les spécificités culturelles, le contexte économique et l'isolement de cette collectivité requièrent une grande capacité d'adaptation.

L'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPNEFPA) est situé sur l'île de Wallis. Il est constitué d'un lycée professionnel agricole (LPA) et d'une exploitation agricole. Le site est partagé avec un collège relevant du MEN.

Les élèves du LPA sont répartis en trois filières. Chaque filière propose des regroupements d'options et/ou de spécialités. Les enseignants relevant du ministère de l'agriculture constituent une équipe de

8 personnes. Les enseignements généraux sont, pour l'essentiel, dispensés par des professeurs relevant du MEN. Une grande polyvalence est demandée aux enseignants et des compléments de services peuvent être nécessaires en fonction des compétences et des besoins.

Le LPA propose un baccalauréat professionnel à « 3 têtes », dans le cadre de l'organisation suivante :

- Seconde : productions (conduites d'élevages et de cultures et agroéquipement) et services aux personnes et aux territoires ;
- Première : conduite et gestion de l'entreprise agricole (polyculture-élevage), agroéquipement et services aux personnes et aux territoires ;
- Terminale : conduite et gestion de l'entreprise agricole (système à dominante élevage et système à dominante culture), agroéquipement et services aux personnes et aux territoires.

L'établissement est un acteur important du développement économique de Wallis-et-Futuna, fréquemment associé aux projets portés par la collectivité et par la direction des services de l'agriculture, auxquels les agents du LPA collaborent régulièrement (Contrat de développement, Fonds européens de développement, Réseaux d'innovation et de transfert agricole...).

Les personnels fonctionnaires au LPA sont affectés en position normale d'activité.

## **2.5- Renseignements pratiques**

### **2.5.1- Nouvelle-Calédonie**

La région de Pouembout et la région du grand Nouméa disposent d'écoles maternelles et primaires, de collèges. Le lycée Michel-Rocard, à côté des filières proposées par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de la forêt, prépare également aux baccalauréats généraux et technologiques ainsi qu'aux baccalauréats professionnels et BTS du MEN depuis la rentrée scolaire 2018.

Conformément aux décrets en référence, la rémunération des agents est égale au traitement afférent à l'indice détenu dans l'emploi occupé, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement qu'ils percevraient s'ils étaient en service à Paris, l'ensemble étant multiplié par un coefficient de majoration (1,94 à Pouembout et 1,73 à Mont-Dore). A cette rémunération s'ajoute une prime d'éloignement de 5 mois de traitement brut par an.

### **2.5.2- Wallis-et-Futuna**

Outre les formations du LPA, l'île de Wallis dispose de 12 écoles (maternelles et primaires), 4 collèges dont Vaimoana, sur le site du LPA, et un lycée d'Etat. Ce dernier offre des sections générales et technologiques : économique et social - littéraire - scientifique - management et gestion et des sections professionnelles baccalauréat professionnel métiers de l'électricité - gestion-administration - commerce - cuisine - commercialisation et service en restauration et des certificats d'aptitude professionnels serrurier-métallier - maintenance des véhicules automobiles.

Les soins médicaux, gratuits, sont assurés par trois dispensaires et un hôpital.

Conformément aux décrets en référence, la rémunération des agents est égale au traitement afférent à l'indice détenu dans l'emploi occupé, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement qu'ils percevraient s'ils étaient en service à Paris, l'ensemble étant multiplié par un coefficient de majoration de 2,05. A cette rémunération s'ajoute une prime d'éloignement de 9 mois de traitement brut par an.

## **3/- Calendrier et modalités de candidature**

**3.1** - Les candidats, tels que définis au point 1 ci-dessus, qu'ils occupent un poste en établissement public d'enseignement agricole, en services déconcentrés ou en administration centrale du ministère doivent constituer un **dossier de candidature** comportant les pièces suivantes :

- la demande de mutation complète (annexes A (2 pages) et B),

- la notification administrative de la dernière affectation,
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- les pièces justificatives éventuelles.

Ils **transmettent ce dossier au plus tard le jeudi 7 novembre 2024** (cachet de la poste faisant foi), **à la DRAAF (DAAF) – SRFD (SFD) ou** à leur **supérieur hiérarchique**, selon qu'ils sont affectés en établissement public d'enseignement agricole ou en service déconcentré et administration centrale.

**Quelle que soit leur affectation**, ces candidats doivent transmettre **simultanément**, **et au plus tard à la même date**, leur **dossier en version numérique** (format **PdF**) **par courriel** aux adresses **suivantes** :

[bdc.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:bdc.dger@agriculture.gouv.fr) et [claire.guesdon@agriculture.gouv.fr](mailto:claire.guesdon@agriculture.gouv.fr).

Le dossier numérisé joint au courriel doit être nommé de la manière suivante : **CandidatureNC-WF-NOM-Prenom-établissement** (exemple : *CandidatureNC-WF-DUPONT-Pierre-LycéeGap*). Cet intitulé sera repris dans l'objet du courriel de transmission.

**Seuls les dossiers reçus au plus tard le jeudi 7 novembre 2024 seront pris en compte.**

**3.2** – Les candidats, tels que définis au point 1 ci-dessus, qui sont placés en position de disponibilité, de détachement, de congé parental, en congé de formation professionnelle ou de mobilité, en situation de mise à disposition adressent leur dossier, constitué des pièces énumérées au point 3.1, **au plus tard le jeudi 7 novembre 2024** (délai de rigueur), **directement et uniquement par courriel** aux adresses [bdc.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:bdc.dger@agriculture.gouv.fr) et [claire.guesdon@agriculture.gouv.fr](mailto:claire.guesdon@agriculture.gouv.fr).

Le dossier numérisé joint au courriel doit être nommé de la manière suivante : **CandidatureNC-WF-NOM-Prenom** (exemple : *CandidatureNC-WF-DUPOND-Renaud*). Cet intitulé sera repris dans l'objet du courriel de transmission.

**3.3** – Les candidats affectés en établissements publics maritimes doivent adresser leur dossier complet, sous couvert de la voie hiérarchique, **au plus tard le jeudi 7 novembre 2024** (cachet de la Poste faisant foi), **directement au ministère chargé de la transition écologique - Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture - Bureau des lycées professionnels maritimes**, Tour Séquoia, 92 005 La Défense CEDEX.

**3.4** – Selon la situation du candidat, l'accusé de réception de son dossier lui est retourné immédiatement, soit par l'autorité académique (DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD), soit par son supérieur hiérarchique direct, soit via la messagerie fonctionnelle [bdc.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:bdc.dger@agriculture.gouv.fr) .

Après visa des annexes A et B, **l'autorité académique ou le supérieur hiérarchique transmet** l'ensemble des demandes reçues, **au plus tard le jeudi 14 novembre 2024**, par **courriel** aux adresses [bdc.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:bdc.dger@agriculture.gouv.fr) et [claire.guesdon@agriculture.gouv.fr](mailto:claire.guesdon@agriculture.gouv.fr).

**L'adjoite au sous-directeur de la gestion  
des carrières et de la rémunération**

**L'adjoite au sous-directeur des établissements,  
des dotations et des compétences**

**Virginie CHENAL**

**Angélique PLUTA**



**Annexe A**

NOM :	CORPS - GRADE :
PRENOM :	Mél :
NOM DE NAISSANCE :	Téléphone :

**② POSTE DEMANDÉ pour la rentrée scolaire de FEVRIER 2025**  
**- au lycée Michel Rocard à Pouembout ou au lycée du Mont-Dore de NOUVELLE-CALÉDONIE**  
**- ou au lycée professionnel agricole de WALLIS-ET-FUTUNA**

LIBELLE ETABLISSEMENT	LIBELLE DU POSTE
<i>Exemples :</i>	
1) <i>LPA Wallis-et-Futuna</i>	<i>PCEA SESG / Gestion commerciale (A3EN027359)</i>
2) <i>Lycée Michel Rocard à Pouembout (Nouvelle-Calédonie)</i>	<i>PLPA Lettres-Anglais (A3EN036857)</i>
1)	
2)	
3)	
4)	
5)	
6)	
7)	
8)	

**FAIT LE :**

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »  
 Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

**DATE & VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT**

**DATE & VISA DU CHEF DE SRFD/SFD**



**ANNEXE C**

**Postes d'enseignement**

publiés pour une affectation à la **rentrée scolaire de février 2025** :

- *au Lycée Michel Rocard à Pouembout – Nouvelle Calédonie*
- *au Lycée polyvalent du Mont Dore – Nouvelle Calédonie*
- *au LPA de Wallis et Futuna*

<b>1- Nouvelle-Calédonie</b>		
<b>Lycée Michel Rocard à Pouembout</b>		
<b>Libellé du poste à pourvoir</b>	<b>Poste vacant</b>	<b>Poste susceptible d'être vacant</b>
PLPA Economie - SESG/Gest. Entreprise (A3EN000336)	X	
PLPA Economie - SESG/Gest. Entreprise (A3EN022375)		X
PLPA Aménagement - STAE/Aménagement paysager (A3EN031976)	X	
PCEA Equipement - Sc techno équip/Agroéquip (A3EN000344)		X
PCEA Scientifiques – Mathématiques (A3EN028584)	X	
PLPA Scientifiques – Mathématiques – Physique Chimie (A3EN000351)	X	
PCEA Scientifiques – Physique Chimie (A3EN000350)	X	
PCEA ESC – Education socioculturelle (A3EN000354)		X
PCEA Littéraires – Histoire-Géographie (A3EN000358)		X
PCEA Littéraires - Anglais (A3EN000361)	X	
<b>Lycée polyvalent du Mont-Dore</b>		
PLPA Aménagement - STAE/Aménagement paysager (A3EN032694)	X	
<b>2- Wallis-et-Futuna</b>		
<b>Lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna</b>		
<b>Libellé du poste à pourvoir</b>	<b>Poste vacant</b>	<b>Poste susceptible d'être vacant</b>
PLPA Economie - SESG/Eco Sociale et fam. (A3EN027724)	X	
PLPA Economie - SESG/Gest. Entreprise (A3EN029371)	X	
PLPA Equipement - Sc techno équip/Agroéquip (A3EN036938)	X	